Revue d'Histoire Méditerranéenne. Volume 8, numéro 1 (spécial), Janvier 2026, p. 65- 79

P-ISSN: 2716-764X, E-ISSN: 2716-7747

Reçu le : 02 – 10 - 2025	Accepté le : 08 – 12 - 2025	Publié le : 01 – 01 - 2026

Massacres du mai 1945 en Algérie : le complot prémédité ?

The massacres of May 1945 in Algeria: A premeditated plot?

BENIAICHE Kamel
Journaliste et chercheur en histoire. Algérie.
Mail : kamelbeniaiche@gmail.com

Résumé :

Cette étude essaie d'apporter du neuf sur un fait qui a attiré l'intérêt des historiens en l'occurrence les évènements du 08 mai 1945. Cela peut être possible en présence de documents d'archives importants.

Le mardi 8 mai 1945, la population algérienne, comme celle du reste du monde, célèbre la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie. Mais, au-delà de la joie générale, beaucoup d'Algériens voient cette journée comme une occasion d'exprimer leurs aspirations à la liberté et à l'indépendance. À Sétif, un cortège organisé par des militants nationalistes défile dans les rues, arborant des drapeaux algériens et des banderoles réclamant la fin du colonialisme. La tension monte rapidement lorsque les forces de police, épaulées par des colons armés, tentent de s'emparer de l'emblème national

Un coup de feu retentit en direction de Saal Bouzid, un jeune Algérien qui avait repris le drapeau national de la main d'Aissa Cheraga. Ce coup de feu déclenche le bain de sang : les manifestants jettent des pierres, la police et les gendarmes ouvrent le feu. Le chaos s'installe dans la ville, et la répression prend rapidement une ampleur massive. Les forces coloniales utilisent des armes de guerre : fusils, mitrailleuses et parfois même artillerie légère. Les violences s'étendent aux villages alentours.

Parallèlement, des milices de colons, organisent des raids punitifs dans les campagnes, incendiant des maisons et tuant sans distinction hommes, femmes et enfants. Les autorités coloniales, redoutant l'élan nationaliste, auraient attendu un prétexte pour frapper durement et briser toute velléité de soulèvement. De nombreux Algériens du 7e RTA avaient combattu dans l'armée française pendant la Seconde Guerre mondiale, espérant obtenir en retour des réformes politiques et un avenir meilleur. Leur colère et leur désillusion s'accentuent face à la brutalité de la répression et à l'ampleur de l'horreur découverte.

La plupart des organes de presse de l'époque présentent les Algériens comme des « insurgés sanguinaires » et minimisant le nombre de victimes. Des décennies plus tard, les témoignages recueillis contredisent cette version : ils évoquent des rafles massives, des tortures, des exécutions sommaires et des disparitions forcées. La participation active des Européens armés ne faisait pas doute, malgré l'ignorance remarquée dans les archives officielles.

La méthode d'analyse consiste à la reconstitution des faits en respectant la chronologie et en essayant d'expliquer le sens d'un tel évènement et particulièrement qui a poussé la France à commettre un tel massacre.

Le corpus utilisé est riche. Il se compose de documents officiels français : rapports militaires, coupures de journaux, notes administratives, une documentation récupérée au centre d'archives d'outre-mer. Il y a également des études académiques comme celles de J.P Peyroulou, Jean Louis Plache , Mekhalid Boucif , Mahfoud Kheddache , Ainad-Tabet.

Le 08 mai 1945 est une date clés dans l'évolution du mouvement national. Il y a désormais l'avant et l'après 08 mai 1945. Les acteurs du courant indépendantistes ont su tirer les enseignements nécessaires pour suite de leur combat : il n'est plus question de recours aux manifestations de masse ou d'attendre une éventuelle libération venant des Français. Le salut passe par la lutte armée.

Mots clés : Massacres du 08 mai 1945, Algérie, complot, témoignages.

Abstract :

This study seeks to contribute new insights into an event that has long attracted the attention of historians, namely the events of 8 May 1945. Such an endeavour becomes possible through the availability of significant archival documents.

On Tuesday, 8 May 1945, the Algerian population, like that of the rest of the world, celebrated the Allied victory over Nazi Germany. Yet beyond the general atmosphere of jubilation, many Algerians regarded this day as an opportunity to express their aspirations for freedom and independence. In Sétif, a procession organized by nationalist activists marched through the streets, carrying Algerian flags and banners demanding an end to colonialism. Tensions escalated rapidly when the police forces, supported by armed settlers, attempted to seize the national emblem.

A gunshot rang out, striking in the direction of Saal Bouzid, a young Algerian who had retrieved the national flag from the hands of Aïssa Cheraga. This shot triggered the bloodshed: demonstrators hurled stones, while the police and gendarmes opened fire. Chaos engulfed the town, and the repression quickly assumed massive proportions. Colonial forces deployed military weaponry—rifles, machine guns, and at times even light artillery. The violence soon spread to neighbouring villages.

Meanwhile, settler militias launched punitive raids throughout the countryside, burning homes and killing men, women, and children indiscriminately. Fearing the rise of nationalist sentiment, the colonial authorities had seemingly awaited a pretext to strike forcefully and crush any hint of uprising. Many Algerians of the 7th African Rifle Regiment (7e RTA) had fought in the French army during the Second World War, hoping in return for political reforms and a better future. Their anger and disillusionment deepened in the face of the brutality of the repression and the extent of the horrors revealed.

Most newspapers of the period depicted the Algerians as “bloodthirsty insurgents,” minimizing the number of victims. Yet decades later, collected testimonies contradict this narrative: they recount mass round-ups, torture, summary executions, and enforced disappearances. The active participation of armed Europeans was undeniable, despite its conspicuous absence from official archival records.

The analytical approach adopted consists of reconstructing the facts while respecting their chronology, and attempting to explain the meaning of such an event—particularly what drove France to perpetrate such a massacre.

The corpus used is extensive. It includes official French documents—military reports, newspaper clippings, administrative notes, and materials retrieved from the Overseas Archives Centre—as well as academic studies such as those by J.-P. Peyroulou, Jean-Louis Planche, Mekhalid Boucif, Mahfoud Kheddache, and Ainad-Tabet.

The events of 8 May 1945 constitute a pivotal moment in the development of the national movement. From that point on, there existed a clear “before” and “after” 8 May 1945. The actors of the independence movement drew the necessary lessons for the continuation of their struggle: mass demonstrations and hopes for liberation from the French were no longer viable strategies. Salvation lay in armed struggle.

Keywords: Massacres of May 8, 1945, Algeria, conspiracy, testimonies.

Mail de correspondance : kamelbeniaiche@gmail.com

Introduction :

Le mardi 8 mai 1945, la population algérienne, comme celle du reste du monde, célébrait la victoire des Alliés sur l’Allemagne nazie. Cependant, cette journée revêt une importance particulière pour l’histoire de l’Algérie, car elle a marqué le début d’un mouvement nationaliste massif et d’une répression coloniale qui allait profondément influencer le chemin vers l’indépendance. Comprendre ces événements est essentiel pour saisir la dynamique historique qui a mené vers la guerre d’indépendance.

Le 8 mai 1945 a été un jour particulier pour les alliés. Il est synonyme de la délivrance. Le 8 mai 1945, alors que la victoire des Alliés met officiellement fin à la Seconde Guerre mondiale, une série d'événements dramatiques survient en Algérie, révélant les tensions profondes au sein de l'ordre colonial. À Sétif, une manifestation à l'initiative de nationalistes algériens, réclamant davantage de droits et la reconnaissance de leur identité, dégénère suite à l'intervention des forces de l'ordre, déclenchée notamment par l'apparition du drapeau algérien. Les affrontements qui s'ensuivent donnent lieu à une répression massive, dont les conséquences humaines et politiques s'étendent bien au-delà des villes de Sétif, Guelma et Kherrata. Cet épisode, longtemps marginalisé dans les récits officiels français, est désormais reconnu comme un jalon fondamental dans le processus de politisation du nationalisme algérien et la remise en question du système colonial.

Longtemps associé uniquement à Sétif, Guelma et Kherrata, la terrible tragédie a endeuillé tout le Nord-Constantinois et une grande partie du territoire, où chaque portion de terre est chargée d'histoire.

Que savons-nous de plus horrible pogrom perpétré à huis clos, un jour de victoire ? Une grande partie de l'épisode tragique est méconnue. Même si les travaux des historiens, universitaires et écrivains algériens et français − comme Mahfoud Keddache, Jean Louis Planche, Redouane Ainad Tabet, Boucif Mekhaled Jean pierre peyroulou, et Amar Mohand Amer − ont levé le voile sur d'innombrables épisodes douloureux, il n'en demeure pas moins que la partie immergée de la plaie demeure méconnue.

Le grand public des deux rives ne connaît presque rien du mardi sanglant. Aiguisée au contact des derniers témoins, des rescapés de la tuerie, de documents inédits, de publications et de nouvelles archives, le présent travail essaie de connaître ce qui s'est vraiment passé dans l'intérêt de la recherche historique.

Cette présente étude vise à reconstituer les événements du 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata, à analyser la nature et l'ampleur de la répression coloniale et à évaluer la manière dont les récits officiels et médiatiques ont rapporté les faits.

La problématique principale qui se dégage est la suivante : Quels facteurs ont conduit à cette violence massive et à sa minimisation par les autorités coloniales ?

Cette problématique s'articule autour de ces trois questions suivantes : Quels facteurs politiques, sociaux et militaires ont conduit à l'escalade de la violence lors des manifestations du 8 mai 1945 ? Comment les autorités coloniales et la presse ont rapporté ces événements ? Quel rôle ont joué les militants nationalistes et les anciens combattants du 7e RTA dans la manifestation et dans la perception de la répression ?

Plusieurs chercheurs ont déjà examiné les événements de Sétif, Guelma et Kherrata, et leurs travaux offrent des perspectives différentes. Jean-Pierre Peyroulou, dans son essai Le cas de Sétif-Kherrata-Guelma (Mai 1945), aborde la violence comme un phénomène organisé : il montre comment la répression par l'armée française et les milices européennes ont causé « plusieurs milliers de morts » sans permettre une estimation exacte, soulignant l'absence de données fiables et la divergence entre sources. Cette étude insiste sur l'ampleur tragique des violences, mais pâtit parfois d'un manque de témoignages directs et d'un cadrage statistique trop large. Dans un registre plus journalistique et engagé, le média Mediapart a publié un long dossier intitulé 8 mai 1945 : massacres de Sétif et Guelma : les crimes contre l'humanité de la France ; qui rassemble des témoignages de survivants, des archives rares et une reconstitution des exactions menées par l'armée et les colons. (Mediapart) Cette approche donne une voix aux victimes et insiste sur le caractère de crime contre l'humanité, mais, du point de vue académique, son argumentation peut parfois privilégier l'émotion au détriment d'une analyse systématique des sources officielles. Enfin, l'historien Rachid Miad, publie un article intitulé : «Crimes coloniaux français en Algérie : le massacre du 8 mai 1945, un crime demeuré

impuni », Ainad-Tabet : le 8 mai 1945 en Algérie ; Il y dépeint un « plan criminel » mené par les autorités coloniales, visant à écraser la population algérienne sans distinction, y compris femmes, enfants et personnes âgées. Son récit met en lumière la dimension de crime systématique et la responsabilité de l'État colonial, mais certaines de ses affirmations massives reposent sur des interprétations plus que sur des données chiffrées très rigoureuses.

Dans l'optique académique des problématiques évoquées, je me suis basé sur d'innombrables documents officiels français : rapports militaires, coupures de journaux , notes administratives et communiqués trouvés à l' ANOM, aussi sur les documents de Service Historique de l'armée de Terre de Vincennes, le rapport du commissaire Buisson, chef de la brigade mobile de Guelma et le rapport du général de division aérienne Pierre Wiess, comme je me suis appuyé sur une série intitulée : La guerre d'Algérie par les documents, comme j'ai utilisé quelques études publiées par des historiens sur le sujet, comme J.P Peyroulou, Jean Louis Plache , Mekhalid Boucif , Mahfoud Kheddache , Ainad-Tabet notamment.

Cette étude repose sur une analyse historique combinant : Les archives coloniales françaises, y compris rapports de police et communiqués officiels ; La presse coloniale de l'époque pour étudier la manière dont les événements ont été présentés ; Les témoignages de survivants et les mémoires publiées par des historiens algériens et étrangers notamment français ; et enfin, l'étude des sites de fosses communes et des documents militaires pour évaluer l'ampleur de la répression.

1- Chronologie de la boucherie (Avertissement du Général De Gaulle).

Pour garder l'Algérie dans le giron français, les autorités militaires et civiles de la colonie adoptent une série de mesures répressives dans le but de maintenir leur emprise sur l'Algérie. En quittant Alger le 14 août 1944, le général de Gaulle réaffirme son attachement à l'idée d'une « Algérie, ensemble de départements français », excluant toute remise en question de la souveraineté française. Il entend régler la « question algérienne » dans le strict cadre du discours de Constantine du 12 décembre 1943 et de l'ordonnance du 7 mars 1944, qui constitue une tentative d'intégration limitée des élites musulmanes à la citoyenneté française.

Cependant, cette ordonnance, bien que modérée, est vivement contestée par les milieux coloniaux. L'article 3 de l'ordonnance prévoit l'inscription de plus de 65 000 « indigènes » sur les mêmes listes électorales que les citoyens français non musulmans (Kaddache, 1993 : 653), une disposition qui suscite une opposition quasi unanime des Français d'Algérie.

La montée en puissance du nationalisme algérien, incarné par les AML — coalition regroupant l'Association des Oulémas, les partisans de Ferhat Abbas et des militants du Parti du Peuple Algérien (PPA) —, inquiète profondément les autorités coloniales. L'adhésion massive au mouvement, qui rassemble des dizaines de milliers de membres et sympathisants en quelques semaines, est perçue comme une menace directe par les colons les plus influents, soucieux de préserver leurs privilèges socio-économiques. Dans ce contexte, L'Écho d'Alger, organe de la grande colonisation, en appelle explicitement à l'usage de la force pour maintenir l'ordre (Benkhedda, 1989 : 97).

Avant son départ, le général de Gaulle adresse un avertissement clair au général Henri Martin, commandant du 19e corps d'armée chargé de la coordination militaire en Afrique du Nord : « Évitez que l'Afrique du Nord ne glisse entre nos doigts pendant que nous libérons la France » (Ageron, 2010 : 431). Pour le chef du Gouvernement provisoire de la République française, l'intégrité territoriale de l'empire colonial, en particulier de l'Algérie, est non négociable.

Les consignes émanant du pouvoir central sont appliquées avec une rigueur extrême. L'armée, bien que n'ayant pas vocation première à assurer le maintien de l'ordre civil, est mobilisée sans réserve pour faire face à toute velléité contestataire. Une note de service

classée « très secrète », datée du 18 janvier 1945 et signée par le général Martin, expose les grandes lignes d'un plan de défense en cas de troubles ou de soulèvement populaire. Ce document est suivi d'un exercice stratégique sur carte, réalisé les 12 et 13 février 1945 en présence des représentants des états-majors de Rabat, Tunis et Alger.

Dans la continuité de ces préparatifs, plusieurs manœuvres militaires sont organisées sur le terrain : à Chenoua (Cherchell), puis à Biskra les 24 et 25 avril, et enfin en Kabylie les 4 et 5 mai 1945. Certaines de ces opérations donnent lieu à des exactions, révélatrices de l'atmosphère de tension et du durcissement progressif de l'appareil répressif colonial à la veille des événements tragiques du 8 mai 1945 ; et ce afin de garder le « département » dans le giron de l'empire colonial. (Ainad Tabet. 2002: 112-114)

2-Les incidents de Ksar Chellala (ex-Reibel) : la mèche.

Le 12 avril 1945, lors d'une discussion franche avec Ferhat Abbas, le secrétaire général du gouvernement, Pierre-René Gazagne , ennemi juré des indigènes, déclare : «Vos partisans sont noyautés par le PPA. Je n'ignore pas non plus vos contacts avec les Anglais et les Américains (...) Ressaisissez-vous, reprenez en main vos comités. Nous avons un large programme de réformes. Aidez-nous. Il vous appartient d'éviter le pire. » (Goldzeiguer. 2002: 242)

S'apparentant à une menace déguisée, la dernière phrase de l'homme fort du gouvernement donne un aperçu des intentions inavouées des autorités, décidées à étouffer dans l'œuf toute velléité émancipatrice du deuxième collège. Le 7 avril 1945, une réunion publique est prévue à Ksar Chellala (ex-Reibel) où Hadj Messali est placé en résidence forcée. Située à 250 km d'Alger, la bourgade devient alors l'autre vivier du Mouvement national, vivant au rythme d'une intense activité et de visites de nombreuses personnalités politiques de différents courants.

Les résolutions du congrès des AML est le thème principal de la rencontre. Secrétaire de Messali Hadj et un des quatre délégués aux dernières assises du groupement, Saad Dahleb devait exposer les résolutions. Alerté, Scheiffer, l'administrateur de la commune mixte, s'y oppose. Le refus de l'autorité oblige les nationalistes à délocaliser la rencontre. Le diktat de l'autorité transforme une assemblée en réunion privée. Le conclave se tient finalement dans un local. Informé des nouvelles intentions des militants des AML et du PPA − omniprésents dans la localité − Scheiffer tient à saborder le rendez-vous. Pour atteindre son objectif, il confie la mission aux gendarmes. L'intervention échoue. Les brigadiers sont rabroués par des activistes aux aguets. Véritable épreuve de force, la réaction des nationalistes irrite Scheiffer, qui en avise sa hiérarchie. Ne pouvant sous-estimer une telle avanie, le préfet Perillier s'en réfère à Gazagne, le secrétaire général du gouvernement, pour qui c'est une aubaine pour frapper un bon coup...

N'admettant pas que le deuxième collège ose transgresser le refus de l'administrateur de Ksar Chellala, l'homme fort du gouvernement général «ne cachant pas son aversion vis-à-vis de l'ordonnance du 7 mars 1944 et son hostilité au collège unique» (Goldzeiguer.2002 : 242) continue la chasse aux cadres nationalistes enclenchée en mars 1945 et décide de neutraliser les quatre membres de la délégation au congrès des AML : Saâd Dahleb, Zitouni Ali, Menaceri Mohamed et Ben Abderrahmane Mohamed. L'arrêté d'internement est signé le 10 avril 1945.

Ainsi, la moindre incartade est mise à profit par l'administration et la police, ne trouvant dès lors aucune peine à prendre des mesures coercitives à l'encontre des lieutenants des leaders du groupement, qui passeront à la trappe, eux aussi. Pour procéder à l'arrestation des quatre militants, l'administration coloniale profite de la tenue de la réunion annuelle de l'achaba regroupant traditionnellement l'administration et les éleveurs. La rencontre est fixée pour le 18 avril 1945, jour de marché à Ksar Chellala, où la bourgade est en effervescence. En

mission commandée, le préfet d'Alger, Louis Périllier préside la séance où l'on parle de l'achaba, mais aussi et surtout de politique. Le deuxième sujet fâche, fait capoter les échanges. Le conclave se termine finalement en queue de poisson. L'intention de Perillier en est la cause. Appliquant les consignes de René Gazagne − remplaçant Yves Chataigneau retenu à Paris − le préfet, qui s'est déplacé avec l'arrêté d'emprisonnement des quatre militants du PPA, essuie un véritable camouflet : les assignés s'enfuient au nez et à la barbe des gendarmes (Benmebarek, 2012 : SP) dépassés par une population massée dans les rues. Les quatre militants sont donc libérés par une foule déchainée.

Pour l'historienne Annie Rey Goldzeiguer, la manœuvre de Gazagne n'est pas fortuite. Il a fomenté l'incident pour constituer un solide argumentaire obligeant ainsi sa hiérarchie (gouverneur, ministre de l'Intérieur et De Gaulle) à procéder à la dissolution des AML et à l'éloignement de l'encombrant Messali Hadj, privé de la liberté de mouvement depuis 1943. Afin d'actionner son plan, il fallait profiter de l'aubaine :

> «Pour frapper un grand coup, Gazagne décide d'utiliser le rassemblement de l'achaba où les administrateurs des Hauts-Plateaux du Centre, les représentants des colons du Sersou et les chefs indigènes sont présents autour d'une personnalité administrative pour organiser le déplacement des nomades dans la zone tellienne. Gazagne désigne Lucien Périllier (préfet d'Alger) pour diriger les opérations. Celui-ci arrive au milieu de l'excitation générale. La délégation des AML vient remettre une motion à l'administrateur, qui refuse le papier après un discours menaçant : ″La France est encore assez forte !″ Les militants, furieux, se retirent en vociférant pour se réunir dans la boutique de l'un d'entre eux. » (Goldzeiguer, 2002 :245)

La réplique des indigènes déplaît à Périllier qui décide de les punir : «Six gendarmes vont interpeller les 'responsables des troubles'. Un camion avec gardes mobiles attend les interpellés. Ces derniers sont vite libérés par la foule qui occupe le terrain. Le préfet précipite son départ, mais subit l'affront (le deuxième de la journée) de se faire fouiller par un barrage de militants. La nouvelle est connue à plus de 100 km à la ronde. » (Goldzeiguer, 2002 : 245 – 246)

L'humiliation subie par le préfet d'Alger déclenche la colère de la haute administration, pour laquelle le trouble à l'ordre public est ni plus ni moins qu'un acte de rébellion. L'incident prend les allures d'une affaire d'État et fera l'objet de nombreux rapports et réunions. Pour la haute administration, l'atteinte à l'autorité de la République est un gravissime précédent à mater : «La France avait perdu la face, c'était une grave atteinte à notre prestige. » (Kaddache, 1993 : 696) La mutinerie de la population, qui a osé «narguer l'autorité et humilier les représentants de la loi», ne restera pas impunie. Quelques jours après, quatre pelotons de gardes mobiles débarquent à Ksar Chellala. La bourgade est en état de siège. Accompagnés par l'administrateur qui n'est pas prêt d'oublier l'humiliation du 18 avril, les forces de l'ordre arrêtent les fauteurs de troubles ainsi que les quatre activistes :

«En l'absence du gouverneur, Gazagne décide d'interner les quatre agitateurs, transférés menottes aux mains et inculpés de ″menées antinationales ″. Avec eux, 27 militants sont arrêtés pour être déférés en cours martiale le 7 mai (ils écopent de huit à vingt ans de réclusion). » On profite de l'occasion «pour prendre légalement les mesures qui décapitent le PPA clandestin et pour éviter l'insurrection d'Alger à Oran».[1]

Véritable appoint d'un appareil judiciaire expéditif, la police, à travers ses notices de renseignements et rapports, enfonce les prévenus, qui sont condamnés à de lourdes peines avant même leur passage à la barre. Le rapport de la police judiciaire d'Alger en est la preuve. Scindant les prévenus en quatre groupes, le document ne fait pas dans la dentelle : «Formé de

[1] Centre d'archives nationales d'outre-mer (ANOM) d'Aix en Provence, 9H51, GGA, Rapport de Gazagne du 25 avril 1945.

Menaceri Mohamed, Dahleb Saad, Zitouni Ali et Benabdelouahab Mohand Ouamer, le premier groupe qui s'est enfui le 18 avril des mains des gendarmes, sera dirigé vers le camp de concentration de Bossuet. Constitué de Chebaikhi Abdelkader (trouvé armé dans le jardin de Messali Hadj au moment du transfert de ce dernier), Abdelouahab M'hamed (trouvé armé dans le jardin de Messali au moment du transfert de ce dernier), Chebaiki Bensalah, Megouaz Tayeb, Menaceri Amar (frère de Mohamed), Rata Mabkhout, Bouamara Bouamara et Aït Touti Belkheir (trouvé armé dans le jardin de Messali au moment du transfert de ce dernier), le deuxième, est accusé de rébellion à la gendarmerie au moment où la foule faisait s'enfuir les quatre hommes du premier groupe. Composant la troisième bande, Souilhi dit Souiah Aissa, Sofiane Abdelkader, Menari Mohamed, Khanfar Salem, Hakime Lakhdar, Djouabi Hocine, Chellali Ahmed, Loudad Mohamed, Ikene Boussad, Merbah Abdelkader, Benabdelouahab Ahmed et Safi Ahmed sont poursuivis pour leur activité et leur propagande nationaliste et anti-française. Considérés comme très dangereux, les prévenus sont désignés pour le camp de concentration de Bossuet. On reproche au quatrième groupe, constitué de Halelles Aissa, Ouaissa Chabane et Megouaz Abdelkader (frère de Tayeb) sa sympathie pour le mouvement nationaliste. Pour un tel grief, ils sont placés en résidence surveillée, chez eux, à Ksar Chellala.[2] »

L'administration coloniale française entreprend la mise en place de dispositifs répressifs rigoureux sans attendre la fin officielle de la Seconde Guerre mondiale ni la libération complète du territoire métropolitain. Certaines des méthodes employées évoquent, par certains aspects, celles observées dans les camps de concentration nazis tels que Dachau ou Auschwitz. Les camps de détention en Algérie furent en réalité mobilisés bien avant les événements du 8 mai 1945 et l'insurrection du 1er novembre 1954. L'histoire de ces centres, où des milliers d'Algériens furent incarcérés, soumis à des violences extrêmes ou exécutés, demeure encore largement absente des mémoires collectives, tant en France qu'en Algérie.

Pour revenir à notre sujet, l'affaire de Ksar Chellala, intervenant trois semaines avant le début de l'apocalypse, est le prélude au grand remue-ménage. L'autorité, qui pouvait procéder à l'arrestation des quatre prévenus proches de Messali Hadj dans la discrétion, a choisi le moment adéquat. Gazagne utilise les incidents de Ksar Chellala pour étêter le Mouvement national ; il procède à l'arrestation de Messali, dont la présence en Algérie est «dangereuse pour l'ordre établi». Le leader du PPA est ensuite embarqué pour une «destination inconnue». La première étape est Aïn Oussera puis El-Goléa, où il loge dans la dépendance d'un bordj. «Il emporte avec lui une valise contenant ses effets personnels et une corbeille de livres.[3] » Afin de concrétiser son plan, l'architecte du complot poursuit son travail de sape et les opérations de démantèlement et de désintégration du front : «Il va donc envoyer un télégramme chiffré à Chataigneau pour lui demander l'autorisation d'envoyer Messali à Brazzaville (Congo), de dissoudre les AML, de suspendre l'Égalité et d'arrêter les meneurs du PPA. Le 20 avril, Chataigneau rentre précipitamment à Alger pour tenter d'éteindre l'incendie. » (Goldzeiguer, 2002: 246)

Bien ficelée, l'affaire de Ksar Chellal arrive au sommet de l'État où l'on se penche sérieusement sur le cas du prisonnier Messali Hadj :

> «Adrien Tixier, ministre de l'Intérieur, et le gouverneur Chataigneau, présents dans la capitale, précisément pour y évoquer le cas Messali, en font rapport le 22 avril, puis le 26 avril, au général De Gaulle (...) Ils proposent le transfert de Messali à Brazzaville. Il ne fait pas de doute que l'éloignement du leader nationaliste a bien été soumis au général De Gaulle et finalement décidé par lui. [...] En invoquant l'atteinte à l'autorité de l'État, on a

[2] ANOM, 81 F 866, Gouvernement général de l'Algérie (GGA), Correspondance relative à l'arrestation de militants nationalistes algériens et à leur internement au camp de Bossuet, s. d.

[3] ANOM, 81 F 866, Gouvernement général de l'Algérie (GGA), *Correspondance relative au transfert d'un militant nationaliste d'Aïn Oussera à El-Goléa*, s. d.

> obtenu du général De Gaulle la mesure d'éloignement souhaitée. » (Benmebarek, 2012 : s.p)

Finalement, le secrétaire général du gouvernement général arrive à ses fins, obtient gain de cause et le feu vert du général De Gaulle qui décide d'envoyer Hadj Messali en exil. «Le 24 avril, Messali est conduit à El-Goléa, et le 28, il est transféré à Brazzaville qu'il atteint dans l'après-midi du 3 mai 1945.[4] » Intervenant quelques jours avant la fin d'une ère, la décision bouleverse les Algériens, polluant une atmosphère déjà contaminée. Décidé et planifié par Gazagne, l'éloignement du leader du PPA − dont la libération a été l'une des principales revendications des manifestations du 1er et du 8 mai 1945 −, attise les tensions.

3-Le 1e Mai 1945, début de la tuerie.

Le 1er mai 1945, sous l'impulsion du Parti du peuple algérien et sous couvert des Amis du Manifeste et de la Liberté, une grande manifestation est organisée à Alger et sur l'ensemble du territoire national. La direction du PPA, organisation dissoute en septembre 1939, saisit cette occasion pour démontrer sa capacité de mobilisation et son influence auprès de la population indigène. Cette démonstration vire au drame. À Alger, la manifestation est réprimée dans le sang : quatre hommes – Ghazali El Haffaf, Ahmed Boughlamallah, Abdelkader Ziar et Abdelkader Kadi – tombent sous les balles de la police. (Benkhedda ,1989 : 99) De nombreux blessés sont signalés à Oran et Blida. En revanche, aucune violence n'est rapportée lors des marches de Sétif et Guelma. L'effusion de sang du 1er mai n'offusque ni Yves Chataigneau, gouverneur général, ni l'état-major de l'armée coloniale .

Le massacre qui a endeuillé l'Algérie le 8 mai 1945, jour de l'armistice, aurait pu être évité. Détentrice de tous les pouvoirs pour interdire toute manifestation non officielle, l'autorité coloniale a pourtant laissé pourrir l'abcès, afin de mieux le crever le 8 mai 1945 à Sétif,

4- Sétif, l'épicentre du drame.

L'Algérie, qui avait payé un lourd tribut lors des deux Guerres mondiales, célèbre dans le sang et le deuil la victoire sur le régime hitlérien. Le mardi 8 mai 1945, des rassemblements pacifiques sont organisés dans plusieurs villes de la colonie. À Sétif, des milliers d'Algériens défilent pour revendiquer l'égalité des droits et la reconnaissance de leur identité. L'apparition du drapeau algérien, brandi aux côtés de ceux des Alliés, met le feu aux poudres. L'intervention brutale de la police provoque alors une émeute, marquant le début d'une répression sanglante.

En tentant de fuir sous les tirs des forces de l'ordre, certains manifestants s'en prennent à des Européens croisés sur leur chemin. À midi, la répression s'abat violemment : la police et l'armée reprennent le contrôle de la ville par la force, recourant aux armes et aux violences. Pourtant, dans la ville de Sétif même, aucun incendie de maison ni aucune effraction de domicile n'est signalé. Les Renseignements généraux recensent 21 morts et 35 blessés parmi les Européens, dressant une liste nominative des victimes et précisant les causes de leur décès. En revanche, l'administration coloniale fait rapidement enterrer plus de 85 Algériens dans deux fosses communes du cimetière de Sidi Saïd, sans qu'un décompte officiel ni une reconnaissance individuelle ne soient établis.

L'administration coloniale ne tarde pas à engager une vaste campagne de désinformation, bien avant même les événements tragiques de Guelma. Elle diffuse rapidement des contrevérités pour orienter l'opinion publique. Près de 80 ans plus tard, l'identité des victimes, souvent privées de sépulture, demeure inconnue.

[4] ANOM, 81 F 866, Gouvernement général de l'Algérie (GGA), *Correspondance relative au transfert de Messali Hadj à El-Goléa puis à Brazzaville*, avril-mai 1945.

À 15h15, le cabinet du gouverneur général adresse un télégramme classé « Secret » et « Très urgent » au ministère de l'Intérieur à Paris. Mais il ne se limite pas à relater les faits : il désigne nommément Ferhat Abbas et le docteur Saâdane[5] qui se trouvaient alors dans le salon d'honneur du gouverneur général pour présenter les félicitations des Amis du Manifeste et de la Liberté, comme responsables des incidents survenus à Sétif. À 15h20, le préfet de Constantine, Lestrade-Carbonnel, sollicite l'autorisation du gouverneur général pour transférer les pouvoirs civils à l'autorité militaire. Deux minutes plus tard, à 15h22, cette autorisation lui est confirmée par téléphone[6].

En confiant le maintien de l'ordre à l'armée — une institution dont ce n'est pas la mission première — les autorités civiles contribuent délibérément à l'escalade de la violence. Lestrade-Carbonnel et Yves Chataigneau n'attendent pas les instructions du général de Gaulle pour « prendre toutes les mesures nécessaires afin de réprimer les agissements anti-français d'une minorité d'agitateurs ». Cette initiative marque un tournant, où la réponse sécuritaire prime sur toute volonté d'apaisement ou de dialogue.

À partir de 17h45, c'est au tour de la ville de Guelma d'être secouée par les troubles. André Achiary, sous-préfet de la ville, avait anticipé les tensions en constituant, dès le 14 avril 1945, une milice composée d'environ 200 hommes. Cette force paramilitaire, agissant en dehors du cadre légal, jouera un rôle central dans la répression qui s'abattra sur la population locale. Le sous-préfet qui avait formé une milice forte de 200 colons, dès le 14 avril 1945, (Peyroulou, 2009 : 6) prend les commandes d'une répression aveugle et sanglante. Boumaza Abdallah, dit Hamdi, et Mohamed Seraidi tombent sous les balles de la police, qui blesse également trois autres manifestants indigènes. De leur côté, les forces de l'ordre enregistrent trois blessés, dont un grièvement. (Ainad Tabet, 2002 : 64). Le jeudi 10 mai, soit, quarante-huit heures après le déclenchement de la boucherie, neuf indigènes âgés de 19 à 40 ans sont fusillés sur ordre du sous-préfet à Guelma[7] . Et ce, sans le moindre procès.

La colère et la violence des populations autochtones, notamment dans les zones rurales de Sétif et de Guelma, provoquent la mort de 103 Européens, dont 70 à Sétif et 33 à Guelma, selon les estimations de l'historienne Annie Rey-Goldzeiger

Cette mutinerie est réprimée avec une violence d'une ampleur sans précédent. Pour dissuader les Algériens de toute velléité de soulèvement ou de revendication de liberté et de dignité, la France coloniale déploie des moyens militaires colossaux. Afin de briser toute volonté de résistance, elle mobilise une force aérienne impressionnante : 30 avions, dont 12 chasseurs-bombardiers A-24 venant du CIC de Meknès (Maroc), stationnés à Sétif depuis le 10 mai 1945, 12 bombardiers B-26 basés à El Djedeida (Tunisie), et 6 P-39 du GC 1/9 en provenance de Reghaïa[8].

À la demande du général Henri Martin, le contre-amiral Amanrich engage également une importante force navale : 12 bâtiments de guerre, dont, les croiseurs Duguay-Trouin et Le Triomphant, le contre-torpilleur Le Tigre, le torpilleur Le Tempête, trois chasseurs (n°91, 94, 96) et trois escorteurs (Le Cimeterre, Le Goumier et Le Sabre)).Le général Raymond Duval, commandant la division territoriale de Constantine, sollicite par télégramme chiffré du 9 mai 1945 l'envoi de renforts (JAUFFRET, 1990 :184-343)

Il obtient gain de cause : les 8 et 9 mai, des unités du 10e et du 15e Régiment de Tirailleurs Sénégalais sont dépêchées vers Sétif (JAUFFRET, 1990 : 294-295). Le 12 mai, 475 hommes

[5] ANOM, 81 F 866, Gouvernement général de l'Algérie (GGA), *Télégramme « Secret » et « Très urgent » du cabinet du gouverneur général au ministère de l'Intérieur*, s. d.

[6] ANOM, 81 F 866, Gouvernement général de l'Algérie (GGA), *Correspondance relative à la demande de transfert des pouvoirs civils à l'autorité militaire par le préfet de Constantine*, s. d.

[7] . ANOM, 9H44, Rapport du commissaire Buisson, chef de la brigade mobile de Guelma.

[8] . ANOM, 81 F 866, GGA, Rapport du général de division aérienne Pierre Wiess au gouverneur général du 23mai1945.

du 13e régiment d'infanterie sont transférés de France vers l'Algérie (JAUFFRET, 1990 : 296). Le 16 mai, le 1er régiment étranger de cavalerie quitte la 5e division blindée stationnée en Allemagne pour rejoindre l'Afrique du Nord. Le 10 juin, c'est au tour du régiment d'infanterie portée de la 5e division blindée, en l'occurrence le célèbre régiment de marche de la Légion étrangère, de quitter l'Allemagne pour être déployé en Algérie. Ce redéploiement militaire révèle la face cachée du prétendu « rétablissement de l'ordre » : une opération de grande ampleur marquée par une logique de répression brutale, bien éloignée d'une simple mission de maintien de la paix.» (JAUFFRET, 1990 : 360).

5-La face cachée du « rétablissement de l'ordre »

La mobilisation de cet arsenal de guerre a fait très mal à de milliers d' « indigènes » meurtris dans leur chair. Disproportionnées, les représailles prenant les allures d'une guerre qui ne disant pas son nom, La guerre a laissé derrière elle des milliers d'orphelins, plongés pendant des mois dans une détresse extrême. Pourtant, ni l'armée ni l'administration coloniale ne manifestent la moindre compassion à leur égard. Ce n'est que tardivement que le sort de ces enfants parvient à sensibiliser l'opinion publique et à atteindre les débats de l'Assemblée constituante. Le 7 août 1946, maître El-Hadi Mostefai, député de l'Union Démocratique pour le Manifeste Algérien (UDMA), prend la parole pour dénoncer cette situation[9]. Interpelle officiellement le ministre de l'Intérieur, Édouard Depreux, qui découvre alors l'ampleur du drame et saisit le gouverneur général.

Auréolé de gloire après ses combats en Italie et en France, le 7e Régiment de Tirailleurs Algériens (7e RTA), majoritairement composé de soldats originaires de Sétif, débarque à Alger le 16 mai 1945. Confinés dans leurs casernes jusqu'au 22 mai, ces braves soldats, qui ont payé un lourd tribut avec 7 500 camarades tombés au champ d'honneur, sont officiellement accueillis à Sétif le 24 mai avant d'être renvoyés dans leurs foyers. Mais à leur retour, l'horreur les attend : ils ne retrouvent ni famille ni domicile. Loin d'être célébrés, ces anciens combattants se voient plutôt considérés comme des suspects par la police et l'administration coloniale.

Placés sous étroite surveillance, discriminés et traqués, y compris lorsqu'ils sont malades ou blessés, ces soldats sont perçus comme des « éléments potentiellement dangereux »[10]. Cette traque implacable se prolonge tout au long de l'opération de « maintien de l'ordre », laissant ces vétérans trahis et abandonnés par la nation qu'ils avaient servie avec loyauté.

Sous le fallacieux prétexte de la « légitime défense », l'armée coloniale, appuyée par la Légion étrangère — composée notamment de soldats sénégalais et de Tabors marocains — ainsi que par la milice locale, s'adonne au pillage et au vol des biens des paysans impuissants. Après avoir dépouillé les victimes, leurs gourbis sont systématiquement incendiés. Si des historiens tels que Jean-Pierre Peyroulou et Jean-Louis Planche ont documenté le pillage des campagnes de Guelma (Peyroulou, 2009 : 223-224), un silence persistant entoure les razzias et les spoliations massives subies par les populations rurales de Sétif, Mila, Béjaïa, Bordj et Jijel. À ce jour, aucun ouvrage ne traite de manière approfondie un sujet pourtant essentiel[11]. L'important dossier demeure méconnu, plus de quatre-vingt années, plus tard.

6-La presse coloniale, Juge ou partie ?

La presse coloniale tourne carrément le dos au martyre des Français musulmans. Le sujet devient tabou pour les censeurs qui veillent au grain. Elle s'interdit tout commentaire

[9]. ANOM, 81 F 866, Gouvernement général de l'Algérie (GGA), *Intervention de maître El-Hadi Mostefai, député UDMA*, 7 août 1946.
[10]. ANOM, 81 F 866, Gouvernement général de l'Algérie (GGA), *Note ou rapport sur les soldats désignés comme « éléments potentiellement dangereux »*, s. d.
[11] .ANOM, 81 F 866, Gouvernement général de l'Algérie (GGA), *Documents relatifs aux razzias et spoliations dans les régions de Sétif, Mila, Béjaïa, Bordj et Jijel*, s. d.

objectif, toute enquête neutre, tout reportage circonstancié, fiable et impartial ; bien plus, elle se contente de reprendre le communiqué officiel du gouvernement général. Décrété telle une loi, le silence place en toute impunité une chape de plomb sur beaucoup de vérités pas toujours agréables à connaître et d'innombrables épisodes d'une boucherie perpétrée à huis clos. Tout a été orchestré pour que le carnage ne soit pas connu.

Une lecture approfondie des journaux de l'époque éclaire sur la façon dont les événements de Sétif, Kherrata et Guelma ont été rapportés, et donne un aperçu sur le parti pris flagrant des quotidiens français. Seul le reporter américain Landrum Bolling dénonce les massacres ; les journalistes de l'empire colonial se sont alignés sur la position d'une partie de la classe politique française, faisant de l'indigène un bourreau et du carnage perpétré un fait divers anodin. Le Courrier algérien, qui a mis une année pour rompre le «silence», met à nu la thèse de la France de l'époque. Notons que des membres du gouvernement De Gaulle ont été mis à l'écart. Ils n'ont pas été, selon eux (voir les déclarations de François Billoux, ministre de la Santé publique, Charles Tillon, ministre de l'Air et Pierre-Henri Teitegen, ministre de l'Information à l'époque) informés de l'ampleur des dégâts occasionnés par le broyeur de la mécanique coloniale.

Pointé du doigt dans le massacre du Constantinois, Charles Tillon dément catégoriquement : « On a dit que le ministre de l'Aviation avait ordonné de tirer sur l'Algérie. Or, je n'ai appris les événements que le lendemain. Je pensais que, dans l'état-major du général Juin — chef d'état-major de la défense nationale — certains étaient informés, même si je ne peux affirmer que Juin lui-même le savait. » Il ajoute avoir pris des sanctions contre un général : « Je ne peux en révéler le nom, mais il avait laissé le massacre se dérouler sans m'en informer».(Faucoup, 2013 : s.p) François Billoux abonde dans le même sens :

> « A propos des événements de mai 1945 en Algérie, il a été dit que l'aviation militaire fut utilisée sur ordre du ministre communiste de l'Air. C'est totalement inexact. Le ministre de l'Air ne fut mêlé en aucune façon à cette répression, ce n'est que plusieurs jours après que nous en fûmes informés. Cela s'explique simplement par le fait que l'Algérie relevait du ministre de l'Intérieur et que l'utilisation des forces armées dépendait uniquement du président du gouvernement provisoire. » (Billoux, 1972 :174-175)

Ne restant pas de marbre, le ministre de l'Information en mai 1945, Pierre-Henri Teitegen, abonde dans le même sens : « Jamais le Conseil des ministres n'a été informé du bombardement de Sétif, ni par le général De Gaulle ni par aucun ministre. Je n'ai appris le drame que plusieurs mois plus tard. L'événement a été noyé dans la grande affaire du 8 mai, la défaite de l'Allemagne nazie. Je ne sais rien de plus. » (Faucou, 2013 : s.p)

7-Répressions administrative et judiciaire

L'explosion transperce l'Algérie française et ses mythes. Ébranlé, le système colonial fait la démonstration de sa force. Disproportionnée, la répression se veut « exemplaire », de manière à marquer les esprits des Algériens, à les dissuader de tout désir de liberté. La charge d'un commandement militaire sans état d'âme, la pénitence se manifeste par des représailles administratives et judiciaires. Mutilé, l'indigène est contraint de subir les foudres de l'administration. Pour un motif fallacieux − « élément anti-français » − des centaines de fonctionnaires et agents de l'administration locale font l'objet de mesures disciplinaires iniques. S'ils ne sont pas révoqués, ils sont mutés à mille lieues de leur domicile familial. La loi du plus fort étend ses tentacules sur les commis des villes et villages qui n'ont pourtant été émaillés par aucun incident. La tyrannie se double d'un harcèlement administratif prompt et brutal. Bien que non coupables, des centaines de fonctionnaires, agents communaux, sont arrêtés, torturés, écroués puis licenciés. Qu'ils soient activistes ou non, instituteurs, médersiens, postiers, cheminots, gardiens de la paix et agents de l'inspection des impôts se retrouvent broyés par le rouleau compresseur répressif.

Victimes d'une administration à la solde de l'appareil répressif, des indigènes des quatre coins du pays se retrouvent du jour au lendemain sans emploi et sans revenu.

Au lendemain des émeutes, le général Raymond Duval, commandant de la division du département, est investi de pouvoirs élargis. Les opérations militaires écument le Nord-Constantinois. Les exactions militaires s'intensifient. Les troupes, n'ayant aucune pratique de police, tuent et embarquent sans distinction. Le « rétablissement de l'ordre » prend les allures de vindicte. La « légitime défense » bat son plein. En accordant à l'armée les pouvoirs de justice sur les Algériens appréhendés, le régime de l'État de siège ouvre la voie à tous les abus. Pour rassurer une opinion européenne inquiète, l'ordre colonial recourt aux cours martiales. La justice militaire n'éprouve aucun embarras à châtier les suspects indigènes, obligés de composer avec des avocats commis d'office. Des centaines d'innocents sont victimes de cet instrument de vengeance. Les arrestations tous azimuts surchargent les commissariats et les prisons civiles. Le nombre de détenus contraint l'autorité à ouvrir des camps.

> « La prison civile de Sétif est surpeuplée. Elle compte 300 prisonniers et la fièvre récurrente y sévit. Dès le 20 mai, il est nécessaire d'ouvrir un camp provisoire d'une capacité de 800 prisonniers, construit très vite, dont les structures, trop légères, ne résisteraient pas aux pluies d'automne. Les effectifs s'élèvent rapidement à 1 600 prisonniers. Le typhus fait 50 morts en deux mois et demi. » (Planche, 2006 : 240)

Appréhendés sans aucun fondement, l'internement de centaines de détenus est dénoncé par une inspection de la justice militaire.

> « Au cours d'une inspection du camp des détenus de Sétif le 19 août, écrit l'inspecteur, j'ai constaté la présence parmi les inculpés de vieillards, de femmes et de deux mutilés. Des cas analogues doivent vraisemblablement se présenter dans le camp du Bois de la Légion d'honneur, à Constantine. [...] J'ai ressenti également l'impression, à la suite d'interrogatoires, que nombre d'indigènes étaient détenus légalement certes, mais pour des motifs imprécis, ou arrêtés à la suite de dénonciations non conformes. [...] De nombreux détenus, inculpés de délits relativement légers ou imprécis attendent depuis trois mois leur premier interrogatoire. » (Planche, 2006 : 240)

Faisant fi des notes et remarques de l'inspection militaire, les commanditaires de la « légitime défense », agissant à leur guise, préfèrent s'en tenir aux lois de Pétain. « Suite à l'ordonnance du 5 mai 1943 prise à Alger, au nom du rétablissement de la légalité républicaine, la constitution des tribunaux militaires en cour martiale a été abrogée sur l'ensemble du territoire de la République, dont l'Algérie. » (Planche, 2006 : 239) La satisfaction des exigences des Européens nécessite un dispositif adéquat et une justice au service exclusif des colons. Ainsi, le tribunal militaire de Constantine est composé de quatre juges, originaires des régions émaillées par les épreuves dramatiques. La démarche fausse la donne et ne permet pas l'exercice d'une justice indépendante. Son impartialité est entachée et controversée.

8- Les dénégations des autorités coloniales.

Après ses déplacements à Sétif et Bône (aujourd'hui Annaba), Adrien Tixier, ministre de l'Intérieur, poursuit son voyage d'information sur les tragiques événements de mai 1945. Le 26 juin 1945, il se rend à Guelma, où il ne rencontre cependant que les victimes européennes. Bien qu'il ait promis de rendre publiques les conclusions de son enquête et d'assurer justice aux victimes (Dessaigne, 1990, 74), le ministre du gouvernement provisoire de la République française ne respecte pas ses engagements. Il fait volte-face, malgré les aveux d'Adrien Achiary et des principaux responsables de la milice de Guelma, tels que Garivet, Champ et Gabriel Cheylan, qui avaient reconnu leur implication dans des crimes odieux. En reniant ses promesses, Tixier semble avoir choisi de « dissimuler » cette vérité, cherchant à étouffer un

crime collectif supplémentaire et à éviter que la France ne soit confrontée aux critiques de ses alliés et d'une opinion publique étroitement contrôlée.

Et pour boucler la boucle, Les autorités coloniales, ainsi que le gouvernement de la métropole, ont déployé d'importants efforts pour imposer le silence et l'omerta autour du bilan controversé des massacres. Si le chiffre de 103 victimes européennes est généralement reconnu, celui des victimes algériennes n'a quant à lui jamais été établi de manière officielle. L'examen des archives révèle que cette controverse est avant tout le fruit des autorités civiles et militaires coloniales, soucieuses d'éviter une condamnation lourde pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Après avoir contesté les rapports accablants des services secrets américains et britanniques, et couvert tous les crimes, dépassements et débordements meurtriers, Yves Chataigneau, gouverneur général de l'Algérie, décide enfin d'évaluer les pertes humaines et matérielles parmi la population musulmane. S'apparentant à une simple diversion, cette initiative intervient tardivement, le 30 juin 1945,[12] soit 54 jours après le début du complot prémédité. La mission est confiée au préfet de Constantine qui, en étant à la fois juge et partie, n'est aucunement habilité à mener une enquête impartiale. L'instruction menée par le gouverneur ne contribuera en rien à la manifestation de la vérité, d'autant plus que les maires et administrateurs locaux ont aisément pu travestir les faits, falsifier l'histoire et porter ainsi un sérieux préjudice à la vérité historique.

Conclusion :

Le 8 Mai est une étape importante dans l'histoire du mouvement national algérien. Ce jour-là, les pages des résistances populaires et de la révolution par les lois sont définitivement fermées. Le 8 Mai est un tournant dans la lutte du peuple algérien contre la colonisation. Pour de nombreux historiens algériens et français, le 8 mai 1945, est la dernière étape des résistances, soulèvements, révoltes et revendications du peuple algérien depuis 1830. Hocine Aït Ahmed – jeune militant de la cellule PPA du lycée de Ben Aknoun (Alger) alors qu'il n'avait que 16 ans − approuve : «Mai 1945 a ouvert une nouvelle étape historique à laquelle devaient correspondre des formes de lutte et d'organisation neuves. » (Ait Ahmed, 1982 : 49) Pour l'historien Redouane Ainad Tabet, chercheur de haut rang, la tragédie du mardi noir a été fatale pour l'empire colonial: «Le 8 Mai est une des dernières résistances politico-militaires à la colonisation et à l'oppression... Le 8 Mai 1945 inaugure l'ère de la décolonisation, ou plutôt de la libération des peuples ». (Ainad Tabet, 2002 : 7- 8) L'historien Mohamed Harbi confirme : «La guerre d'Algérie a bel et bien commencé à Sétif, le 8 mai 1945 » (Harbi, 2005 : SP).

A travers cette recherche, les résultats montrent que le cortège nationaliste à Sétif, portant des drapeaux algériens et des banderoles, a été violemment réprimé après la mort de Saal Bouzid. La répression s'est étendue aux villages environnants et a impliqué l'usage d'armes de guerre et de raids de milices de colons.

Les archives officielles ont minimisé le nombre de victimes, évalué à environ 1 500, alors que des historiens et témoins algériens estiment que plus de 45 000 personnes ont été tuées. Les témoignages ultérieurs décrivent rafles massives, tortures, exécutions sommaires et disparitions forcées. La presse coloniale a contribué à manipuler les faits, en présentant les Algériens comme des insurgés violents. Les recherches confirment la participation active des Européens armés et l'ampleur réelle de la tragédie, souvent occultée.

Ainsi, cette étude démontre l'importance de préserver la mémoire du 8 mai 1945 et de la transmettre aux jeunes générations. Elle montre que cet événement fut un moment charnière

[12] . ANOM, 81 F 866, Gouvernement général de l'Algérie (GGA), *Correspondance et rapports d'Yves Chataigneau, gouverneur général de l'Algérie sur l'évaluation des pertes parmi la population musulmane, 30 juin 1945*.

dans l'histoire de l'Algérie et dans sa lutte pour l'indépendance, obtenue en 1962. Reconnaître cette mémoire est un impératif pour comprendre les racines de la décolonisation et honorer les victimes de cette tragédie.

Il y aurait un bénéfice à renforcer les travaux avec des études interdisciplinaires combinant histoire, archéologie (pour les fosses communes), et sciences politiques : cela pourrait aider à valider ou nuancer certaines estimations et mieux comprendre les motivations structurelles des acteurs coloniaux.

La liste bibliographique :

Archive :

1. Centre d'archives nationales d'outre-mer (ANOM) d'Aix en Provence, 937//32.
2. ANOM. Gouvernement général de l'Algérie (GGA). 937//34.
3. ANOM. GGA 9H51
4. ANOM. GGA 81 F 866.
5. ANOM. GGA 81 F 866.
6. ANOM. GGA. 81 F 866,
7. ANOM. GGA 9H44..
8. ANOM. GGA.9 H 51.
9. ANOM. GGA. 9H44.
10. ANOM. GGA. 81 F 866.
11. ANOM. GGA81 F 866.

-Sources imprimées:

1. BENKHEDDA, B. (1989). Les origines du 1er Novembre 1954, Alger, Editions Dahlab,

-Les études (Livres et articles)

1. AGERON, Ch-R. (2010), De l'Algérie « française » à l'Algérie Algérienne, Editions EDIF 2000.
2. AINAD TABET, R. (2002). 8mai1945, le génocide, Algérie, Editions ANEP.
3. DESSAIGNE, F. (1990). la paix pour dix ans-Sétif-Guelma 1945, Editions J ; Gandini.
4. GOLDZEIGUER, A- R. (2002). Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945, Algérie, Editions Casbah.
5. KADDACHE, M. (1993). Histoire du Nationalisme Algérien, (2e édition .Tome 2), Editions ENAL (Algérie).
6. PEYROULOU, J. P. (2009), Guelma 1945-une subversion française dans l'Algérie coloniale, Editions Media-Plus.
7. PLANCHE, J. L. (2006). Sétif1945-Histoire d'un massacre annoncé, France, Editions Perrin.

-Actes des colloques :

1. BENMEBAREK, R. (2012), « De Gaulle et les évènements du Constantinois du 8 mai 1945 », communication présentée au colloque De Gaulle et l'Algérie, Paris, 9–10 mars 2012.

-Presse (Journaux)

1. El Watan (2005), « [édition spéciale du 8 mai 2005] », El Watan, 8 mai 2005.
2. FAUCOUP, Y. (2013), « 8 mai 1945 : les massacres de Sétif et le témoignage que m'avait livré Charles Tillon », Mediapart, 12 mai 2013. [https://blogs.mediapart.fr/yves-faucoup/blog/120513/8-mai-1945-les-massacres-de-setif-et-le-temoignage-que-m-avait-livre-charles-tillon
3. HARBI, M. (2005), « La guerre d'Algérie a commencé à Sétif », Le Monde diplomatique, mai 2005. [https://www.monde diplomatique.fr/2005/05/HARBI/12191

-Médiagraphie

1. Regards.fr (2012), « Une manif' pour commémorer l'autre 8 mai 1945 », Regards, 9 mai 2012. https://regards.fr/une-manif-pour-commemorer-l-autre5405/